

Féminicides : la presse marseillaise fait son introspection

Consciente de son traitement médiatique parfois problématique des violences faites aux femmes, la presse locale transforme aujourd'hui ses pratiques et se livre à un examen de conscience.



Vendredi 22 Novembre 2019, marche du silence dans le quartier d'Encagnane (Aix-en-Provence)

“Papa il a tué maman”.

Ces mots, inscrits en lettres capitales à la peinture rouge sur une pancarte sont là pour exprimer une colère, longtemps restée sourde. À la veille de la grande marche nationale pour dire stop aux violences faites aux femmes, c'est sur la place du marché d'Encagnane, quartier périphérique d'Aix-en-Provence, qu'une trentaine de militants se sont donnés rendez-vous. Leur objectif ? Interpeller les passants. *“Tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son (ex) conjoint en France. Depuis janvier, le nombre de féminicides s'accroît à un rythme effréné, c'est intolérable !”* fustige Marie-Paule Grossetête, porte-parole d'Osez Le Féminisme 13. Et de fait. En l'espace d'un mois, le nombre de féminicides a grimpé de 124 à 140. Derrière ce chiffre, des femmes : Maryline, 49 ans, poignardée ; Corinne, 18 ans, battue à mort ; Chloé, 29 ans, tuée à bout portant. C'est en leur hommage, que près de 100 000 personnes ont marché le lendemain dans toute la France. L'événement tant attendu a secoué les médias. Sur la scène locale, les journaux *La Marseillaise* et *La Provence* s'en sont

ZOOM sur les chiffres

- **140 féminicides commis en France en 2019**
(source : *Féminicides par (ex) compagnon*)
- **Toutes les 48h, une femme meurt sous les coups de son (ex) conjoint.**

emparés, titrant “*Féminicides : pas une de plus, pas une de moins*” pour l’un, “*Violences : des femmes mal protégées*” pour l’autre. Un “événement”, quand on sait “*qu’il y a 5 à 10 ans, on n’en faisait même pas une brève*” ironise un journaliste local.

“La PQR voit parfois un peu les choses depuis le bar”

Il faut dire que la presse quotidienne régionale (PQR) revient de loin au sujet des féminicides et de toutes les violences faites aux femmes. Traits d’humour, comparaisons fallacieuses, romantisation... Ces derniers mois encore, les titres et légendes malvenus réduisant le crime à un simple fait-divers se sont multipliés : “*La Ciotat : l’Oscar du mari violent*” (Août 2019, *La Provence*), “*Il fait de la vie à deux un ball-trap conjugal*” (Novembre 2019, *La Provence*), “*Les histoires d’amour finissent mal en général : celles-ci plus que d’autres*” (Octobre 2019, *La Provence*).

DIMANCHE 06/10/2019 à 10H13 | FAITS DIVERS - JUSTICE | AIX-EN-PROVENCE

Tribunal d’Aix : jugé pour avoir cassé le nez de son ex-compagne qui tardait à ouvrir la porte

Les **histoires d’amour finissent mal en général. Celles-ci plus que d’autres**

La Provence, Dimanche 6 octobre 2019

Ces formulations ne sont pas rares. En feuilletant les journaux de ces dernières années, nombreuses sont les références à des “drames conjugaux”, innombrables sont les mentions de “crimes passionnels”. De quoi susciter un véritable débat dans les rédactions. Pour Anne Jocteur Monrozier, journaliste web à *France Bleu Provence* “*ces habitudes a priori anodines, ces jeux mots graveleux, tendent à amoindrir la responsabilité de l’auteur*”. Laurent D’Ancona, journaliste police-justice de *La Provence*, estime lui aussi préjudiciable que “*certaines confrères se permettent de prendre ça avec légèreté*”. “*La PQR voit parfois un peu les choses depuis le bar*”, regrette-t-il. Comment expliquer cela ? Anne Jocteur Monrozier estime que les journalistes “*ont la fâcheuse tendance à vouloir simplifier les choses, à fonctionner par clichés, à vouloir rendre plus sexy punchy l’info brute comme on leur enseigne dès leur entrée en École*”. Un problème pointé du doigt par nombre de leurs pairs. Dans un bureau de la rédaction de *La Provence*, à l’écart des oreilles indiscrettes Delphine Tanguy, journaliste société, commente : “*il y a d’abord les contraintes liées à la rubrique faits-divers et ses codes narratifs et puis surtout, les vilaines habitudes de certains piliers de la PQR*”. Denis Trossero, responsable de la rubrique police-justice depuis plus de 20 ans dans la même rédaction avoue, “*il y a quelques années, nous on écrivait seulement l’article quand ça sortait de l’ordinaire, genre le mari poignardé par sa femme*”. Pour autant, un constat s’impose à lui : “*les choses sont en train de bouger, c’est indéniable*”.

Le grand déclic

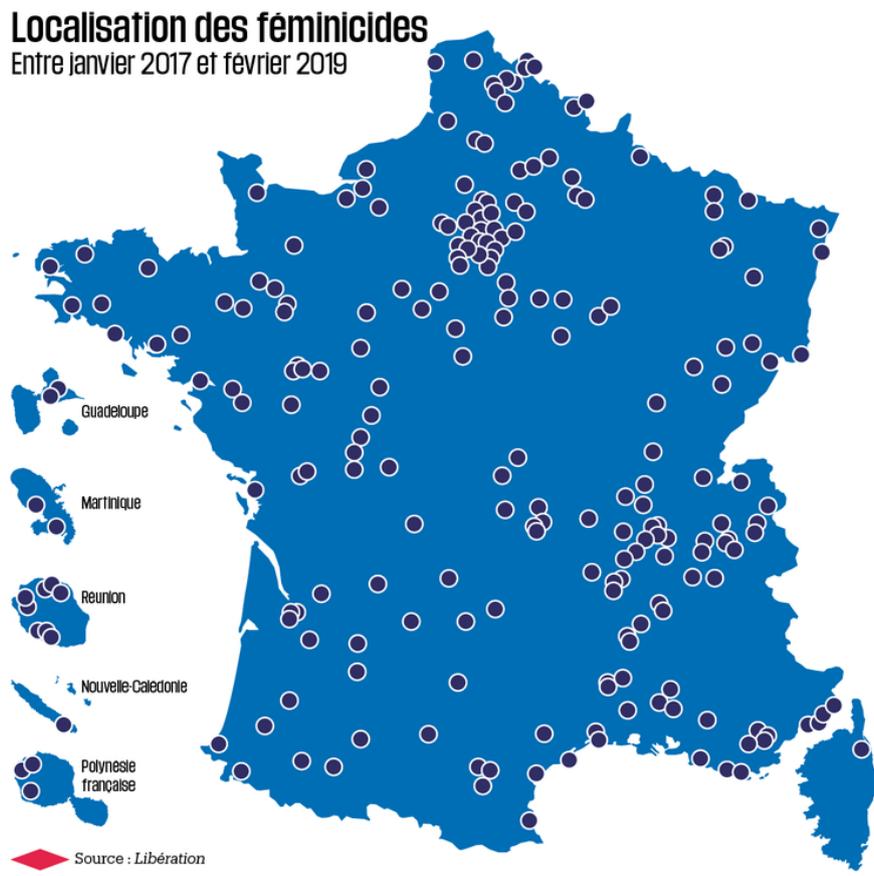
Située en première ligne, Anne Jocteur Monrozier partage une anecdote : *“il y a moins de 2 ans, une journaliste avait écrit un article sur une histoire d’un homme qui avait tué sa femme, parce qu’elle le trompait. Elle avait titré quelque chose comme “Drame de la jalousie à...”. J’étais sous le choc, j’ai très vite corrigé, mais elle n’était pas d’accord. Mais aujourd’hui ça bouge”*. Pour elle, comme pour nombre de ses collègues, une vraie révolution, qui n’a rien d’un hasard, est en marche. En 2017, le phénomène #MeToo explose et emporte tout sur son passage, les rédactions avec. Aujourd’hui le voile se lève peu à peu et Laurent d’Ancona considère que *« c’est MeToo qui a enclenché cette dynamique inarrêtable »*. Cela se traduit par un changement radical dans les comportements des professionnels, qui se remettent en question. Romain Capdepon, jeune journaliste police-justice à *La Provence* explique avoir eu une réelle prise de conscience. *“Moi, qui suis tous les matins à l’évêché, je peux vous dire que les violences faites aux femmes, c’est pas un truc dont on parlait là-bas. C’était tellement banalisé que ça n’attirait pas non plus notre attention”*, livre-t-il. Anne Jocteur Monrozier décrypte ce traitement médiatique comme symptomatique d’un problème plus général. *“Le phénomène MeToo et le scandale de la Ligue du Lol ont fait sauter les verrous et ont permis de lever l’omerta dans les rédacs’, souvent très machistes”* dénonce-t-elle. Marlène Coulomb-Gully chercheuse et spécialiste de la représentation médiatique des femmes, le souligne : *“aujourd’hui, alors même qu’il y a plus de femmes qui demandent la carte de presse, elles restent minoritaires dans les fonctions de direction.”* Un véritable changement de paradigme s’opère dans les médias. Pour Delphine Tanguy, qui écrit pour l’une des entreprises françaises où [les inégalités salariales sont les plus fortes pense qu’aujourd’hui](#), les féminicides ne peuvent plus être traités comme des *“histoires de bonnes femmes”*. *“Les sujets s’imposent d’eux-mêmes car aujourd’hui c’est de l’actu : ils [les chefs de rédactions] n’osent plus nous dire non !”* s’amuse-t-elle. A présent, elle dit se sentir plus légitime pour imposer ces articles, et met un point d’honneur à utiliser le terme “féminicide”.

« Le phénomène MeToo et le scandale de la Ligue du Lol ont fait sauter les verrous en place dans les rédacs' »

Le mot féminicide : un outil journalistique

Alors que dans les médias hispanophones, le mot féminicide s’est imposé très tôt, *“la presse française s’est longtemps montrée réticente à l’employer. Jusqu’à il y a deux ou trois ans, c’était l’apanage des mouvements féministes”*, analyse Marlène Coulomb-Gully. En Provence, du côté du journal *la Marseillaise*, le mot est utilisé sans tabou, c’est Agathe L’hôte, la jeune recrue du quotidien, qui le confirme : *“ça fait plutôt consensus. Il faut dire qu’il n’y a pas de rubrique fait-divers, et que l’équipe est plutôt féminine”*. D’après Delphine Tanguy, *“il est essentiel de l’utiliser pour faire prendre conscience d’un problème systémique”*. Si la route est encore longue, *“il ne viendrait plus à l’idée d’un collègue de dire autre chose que féminicide”* indique Anne Jocteur Monrozier. Par l’impact de leurs mots sur leurs publics, la presse a une responsabilité. Le collectif de journalistes parisiennes *Prenons La Une* lutte pour un traitement médiatique des violences faites aux femmes plus adapté. *“C’est à partir du moment où les grands médias ont utilisé le terme de féminicide, que le mot est entré dans le jargon*

professionnel” déclare Agathe Ranc, l’une de ses porte-paroles. Pour elle, un autre outil a permis aux journalistes de visibiliser l’ampleur des féminicides : le compteur quasi journalier du collectif militant *Féminicides par (ex)compagnon*. Depuis, de nombreux médias nationaux et locaux s’en sont emparés. *”Moi c’est le décompte qui m’a fait réaliser l’ampleur du problème”*, commente Romain Capdepon.



239 victimes répertoriées en France entre janvier 2017 et février 2019. Source : Libération.

Pour autant, ces nouvelles pratiques ne font pas consensus : certains journalistes se montrent encore réticents à l’emploi du terme. C’est le cas de la marseillaise Laetitia Sarioglou, journaliste police-justice à *La Provence Aix*. Le mot féminicide pour elle ? *“Un coup marketing, un terme militant qui n’avance à rien”*. Autour d’un café, la journaliste, qui ne garde pas sa langue dans sa poche, ajoute avec conviction : *“il est hors de question pour moi de hiérarchiser les crimes et de traiter différemment la question des féminicides”*. Si elle se refuse à faire des jeux mots, elle ne voit pas le problème à employer les termes de *“passion”* et de *“drame”* puisque *“[le fait-divers] c’est de l’humain, de l’émotion brute”*, et qu’il est *“bien souvent question d’amour”*. En somme, si les avancées sont notables, le débat reste vif dans les rédactions.

Plaidoyer pour un meilleur traitement médiatique

Afin de pérenniser ce changement dans la presse, *Prenons La Une* s’engage. Dès 2014, le collectif publie une [tribune](#) choc dans *Libération* intitulée *“le crime passionnel n’existe pas”*. En découle la création d’[“outils à l’usage des journalistes”](#), pour mieux traiter des violences

faites aux femmes et éviter les écueils dans la presse ; une dizaine de rédactions nationales l'ont depuis adopté.

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

OUTILS À L'USAGE DES JOURNALISTES

Chaque année, plus de 219 000¹ femmes sont victimes de violences de la part de leur ancien ou actuel conjoint, et 94 000 femmes sont victimes de viols ou tentatives de viols. Les violences faites aux femmes sont un fait de société. L'association Prenons la une a établi quelques recommandations pour permettre un traitement journalistique le plus juste possible.

- 1 Bannir les termes « crime passionnel » ou « drame familial »,** qui minimisent l'acte de l'agresseur en le considérant comme emporté par l'amour et la passion. Si ces termes sont employés par les avocats de la défense ou la police, on emploiera des guillemets et on les présentera comme un argument d'une des deux parties. Privilégier « meurtre conjugal » ou « meurtre par le partenaire intime ».
- 2 Préférer les termes juridiques consacrés** quand un procès est en cours (« plaignante », « partie civile »). En l'absence de plainte (et donc de terme juridique consacré), il est préférable d'utiliser les termes de « victime déclarée » ou d'« accusatrice » plutôt que « victime présumée », qui met en doute la parole de la victime.
- 3 Éviter les clichés et les raccourcis.** Une femme meurt rarement « sous les coups » de son meurtrier. Dans la plupart des cas, une arme est utilisée.
- 4 Écarter les verbes « avouer » et « reconnaître »** lorsque l'on rapporte les déclarations d'une victime, car ils laissent croire à une culpabilité de la victime. À l'expression « elle s'est fait violer », on préférera également le passif « a été violée » ou « a subi un viol ».
- 5 Ne pas confondre « harcèlement sexuel », « agression sexuelle » et « viol ».** Les deux premiers sont des délits. Un viol est un crime défini par le code pénal comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise ». Employer le terme « agression sexuelle » pour décrire un viol le minimise.
- 6 Éviter les précisions sur les vêtements, le physique ou les habitudes de vie de la victime,** qui induisent qu'elle peut être responsable de son agression. Si ces informations qui sont délivrées dans le dossier d'instruction ou par le procureur, il convient d'utiliser des guillemets. Rappelons que le fait que la victime soit en état d'alcoolémie au moment des faits est une circonstance aggravante pour l'agresseur au regard du droit.
- 7 Ne pas donner des conseils ou des leçons** tels que « ne pas sortir le soir » ou « faire preuve de discrétion ». Les femmes ne sont pas responsables des violences qu'elles subissent.
- 8 Protéger l'identité et la dignité de la victime.** Révéler son identité peut la mettre gravement en danger. Les journalistes peuvent intégrer les témoignages de victimes de violences uniquement quand celles-ci ne se trouvent pas dans une situation d'urgence ou sous l'influence de tout type de pressions extérieures.
- 9 Traiter le meurtre conjugal et les violences sexuelles comme un fait de société** et non seulement comme des faits divers. Le terme « féminicide », reconnu par l'Organisation mondiale de la santé et qui désigne le meurtre d'une femme en raison de son genre, porte cette dimension sociale. Il est également pertinent de recontextualiser en rappelant que 219 000 femmes sont victimes chaque année de violences de la part de leur ancien ou actuel conjoint, et que 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en 2018².
- 10 Ne pas oublier que les mutilations, dont l'excision, sont considérées par les Nations unies** comme une violation des droits des filles et des femmes. Il est recommandé de le rappeler. Lorsqu'on évoque les chirurgies réparatrices des mutilations ou des séquelles liées au viol, éviter l'expression « rendre sa dignité aux femmes », qui comporte un jugement de valeur sur les victimes.
- 11 Intégrer le numéro de téléphone national de référence** pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de toutes violences [3919], dans la mesure du possible.

Prenons la une
Outils actualisés, novembre 2019

1. Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018-2019 / INSEE-ONDRP
2. Ministère de l'Intérieur

Mais ce kit reste pratiquement méconnu en province, comme en témoignent les journalistes marseillais rencontrés, qui n'en avait jamais eu vent. *Prenons La Une* a pour objectif de « créer des liens plus forts avec la PQR », souligne Agathe Ranc. Pour Marlène Coulomb-Gully, « s'il faut porter la bonne parole dans les rédactions et les écoles, il faut également que les initiatives viennent d'en bas ». Les professionnels en poste ont de l'espoir. Anne Jocteur Monrozier se réjouit : « la génération des machos babyboomers part à la retraite, hommes et femmes comprises. Les journalistes, notamment les plus jeunes, ont eu une prise de conscience et on voit déjà des changements d'attitudes dans les rédactions. Un virage a été pris et si le monde médiatique est long à réagir sur ces sujets, quand il l'a fait, c'est pour de bon ». Un avis que partage, entre autres, Delphine Tanguy pour qui « on ne reviendra plus en arrière ». Une chose est sûre, un point de non-retour dans le traitement médiatique des féminicides a été atteint. Les prochains mois seront déterminants pour la presse locale qui s'est désormais saisie de l'enjeu. Aux journalistes, de relever les défis d'une couverture plus juste de cette pandémie.

Marie Pouzadoux & Elhia Pascal-Heilmann